

L'AQDR Express

L'info branchée
sur nos droits



Bulletin électronique mensuel de l'AQDR — Juin 2016 — n° 108

Revendications du Mouvement AQDR

COMMUNIQUÉ COMMUN AQRP, AREQ, FADOQ ET AQDR

Loi modifiant le Code civil du Québec afin de protéger les droits des locataires âgés : une victoire pour les âgés à faible revenu

MONTREAL, le 3 juin 2016/CNW Telbec/ — Quatre des principales associations d'âgés et de retraités du Québec unissent leurs voix pour souligner le travail entamé en 2015 par la députée de Gouin, Françoise David, et la collaboration du gouvernement du Québec sur les droits des locataires âgés. L'adoption du projet de loi 492, Loi modifiant le Code civil du Québec afin de protéger les droits des locataires âgés, représente un avancement considérable pour les âgés à faible revenu. Ce projet de loi modifie les conditions de la reprise de logement et de l'éviction prévues dans le Code civil afin de protéger les droits des âgés.

Sommaire

RENDICATIONS DU MOUVEMENT AQDR — P. 1
L'AQDR DANS LES MÉDIAS — P. 4
NOUVELLES DES SECTIONS — P. 5
NOUVELLES DE L'AQDR NATIONALE — P. 7
LES COMITÉS NATIONAUX VOUS INFORMENT — P. 8
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — P. 8
HÉBERGEMENT ET SERVICES À DOMICILE — P. 9
SUR LA PLACE PUBLIQUE — P. 10
CAPSULE PHILOSOPHIQUE — P. 11
SI VOUS AVEZ LE TEMPS DE LIRE — P. 11
HUMOUR — P. 12

Pour l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), il était temps d'agir. « Penser que des âgés vulnérables peuvent se retrouver à la rue après avoir été évincés par un propriétaire, c'est inacceptable ! Il fallait trouver une solution afin de protéger les âgés à faible revenu et le projet de loi 492 est le résultat d'un consensus raisonnable. Pour nous, ça devient un outil supplémentaire pour défendre les droits des âgés » a souligné Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic du Québec (AQRP) se réjouit de l'adoption de ce projet de loi visant à protéger les droits des âgés locataires. « Rappelons qu'au cours de la

dernière campagne électorale, les partis ont appuyé l'idée selon laquelle il serait pertinent de mieux baliser l'éviction ou la reprise de logement des personnes âgées locataires. Nous sommes satisfaits qu'ils aient travaillé ensemble pour trouver un compromis acceptable pour tous. Ce sont les aînés du Québec qui en ressortent gagnants », a déclaré Donald Tremblay, président de l'AQRP.

De son côté, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) salue le fait que les parlementaires soient parvenus à s'entendre, au bénéfice de personnes âgées vulnérables. « Forcer une personne âgée à quitter un logement où elle vit depuis de nombreuses années équivaut bien souvent à un déracinement, dont les impacts peuvent se révéler catastrophiques. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé le dépôt du projet de loi 492. Sa nouvelle mouture est plus simple de compréhension et d'application, ce qui est un facteur de protection supplémentaire pour les personnes visées. Nous en sommes très heureux », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Enfin, le Réseau FADOQ est satisfait du résultat de cette concertation. « Au-delà du compromis qui se dessine entre Québec Solidaire et le gouvernement afin de limiter les évictions des aînés de leur logement, il est rafraîchissant de constater qu'une collaboration authentique entre des organisations politiques et civiles peut mener à des gains concrets pour les aînés. C'est particulièrement vrai dans le contexte actuel de confrontation et de fermeture à l'égard de nombreux enjeux. Il est motivant de noter qu'avec une réelle volonté politique, on peut travailler au progrès social du Québec », affirme Maurice Dupont, président du Réseau FADOQ.

Pour lire le [communiqué complet en ligne](#) ou en [version PDF](#).

COMMUNIQUÉ DE L'AQDR NATIONALE

L'AQDR appuie le recours judiciaire extraordinaire pour forcer le gouvernement fédéral à appliquer la Loi canadienne sur la santé

L'AQDR appuie fermement la démarche de la FADOQ pour un recours judiciaire dans le dossier des frais accessoires. Dans les derniers mois, plusieurs organisations ont uni leur voix pour contester la légalisation des frais accessoires au Québec. En effet, malgré le fait que cette pratique soit proscrite en vertu de la Loi canadienne sur la santé et de plusieurs règlements québécois, le gouvernement du Québec ne s'est toujours pas engagé formellement à y mettre fin.

En ce sens, une requête extraordinaire en mandamus a donc été déposée devant la Cour fédérale du Canada par M^e Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé dans la défense des patients.

« Nous nous réjouissons du dépôt de cette requête et nous l'appuyons avec conviction. Nous pensons qu'à l'heure actuelle, seuls les tribunaux semblent en mesure de corriger le dérapage du gouvernement du Québec dans le dossier », soutient Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

L'AQDR tient à rappeler que ces frais accessoires représentent un frein à l'accès aux soins de santé, notamment pour les plus vulnérables de notre société. De surcroît, le gouvernement fédéral s'était pourtant engagé à payer la moitié des coûts en santé lors de l'adoption de la Loi canadienne de la santé.

« Au final, c'est encore le patient qui paye la note. Alors on souhaite dans un premier temps que le gouvernement fédéral fasse respecter sa loi, mais il devrait, par le fait même, respecter son engagement et hausser son transfert en santé », a conclu Mme Gagnon.

Le recours contre le fédéral, « l'arme ultime »

L'avocat des patients, Jean-Pierre Ménard, se dit prêt à aller jusqu'en Cour suprême pour faire respecter la Loi canadienne sur la santé

(par Amélie Daoust-Boisvert) L'avocat des patients, Jean-Pierre Ménard, a dégainé « l'arme ultime » contre les frais accessoires abusifs en déposant une poursuite judiciaire contre le gouvernement fédéral. « Nous sommes prêts à aller jusqu'en Cour suprême » pour qu'Ottawa oblige Québec à respecter la Loi canadienne sur la santé, a assuré l'avocat en conférence de presse.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gaétan Barrette a immédiatement qualifié la démarche de « coup d'épée dans l'eau ».

Restant vague sur les actions qu'elle pourrait mener, la ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, a réitéré son intention de « préserver » la Loi canadienne sur la santé.

Si cette bataille juridique est perdue, « la Loi canadienne sur la santé n'aura plus de sens. Nous assisterons à la fin du système de santé universel », a de son côté affirmé Me Ménard, confiant en l'argumentaire qu'il présentera à la Cour.

La requête présentée au nom du Réseau FADOQ obtient l'appui d'une vingtaine d'organisations et individus. La demande en mandamus vise à obliger le fédéral à faire respecter sa loi, qui stipule que si des soins de santé assurés font l'objet de surfacturation, les transferts en santé vers les provinces sont déduits à la hauteur des sommes facturées aux patients.

La suite dans [Le Devoir](#).



L'avocat des patients, Jean-Pierre Ménard
© Photo : Jacques Boissinot, La Presse canadienne

Les dessous de la poursuite contre Ottawa pour interdire les frais accessoires en santé

(par Alain Vadeboncoeur) Après avoir souvent dénoncé cette dérive du système de santé québécois, l'influent avocat Jean-Pierre Ménard se tourne vers les tribunaux pour forcer l'interdiction des frais accessoires. Comme représentant juridique de la [Fédération de l'âge d'or du Québec](#) (FADOQ), il frappe un grand coup... à la porte d'à côté, soit celle de la ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, qu'il veut contraindre à agir dans ce dossier. La balle se retrouve donc dans le camp d'Ottawa et non de Québec. La nouvelle ne réjouira sans doute pas son homologue québécois, Gaétan Barrette.

La suite dans [L'Actualité](#).

Les frais accessoires échappent à tout contrôle, dénonce le VG

La facturation de frais accessoires aux patients échappe à tout contrôle, dénonce le Vérificateur général du Québec dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale mardi. Il l'a présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux pour que celui-ci puisse le commenter, comme le veut la règle, il y a deux semaines. Le ministre Gaétan Barrette a annoncé la semaine dernière qu'il entend finalement abolir les frais accessoires plutôt que de les encadrer.

La suite dans [La Presse](#).



© Photo : David Boily, Archives La Presse

L'AQDR dans les médias

L'inscription automatique au supplément de revenu garanti

Un chèque non imposable, remis par le gouvernement fédéral aux aînés les plus pauvres, échappe encore à près d'un Canadien sur cinq qui y a droit. Selon des données colligées par Statistique Canada et obtenues par le Bloc québécois, en date du 24 mai, plus de 444 000 personnes âgées à faible revenu ne reçoivent pas le Supplément de revenu garanti (SRG), même si elles sont admissibles. Mise au fait des chiffres, la présidente de l'AQDR, Judith Gagnon, s'est dite « absolument choquée ». « Ce sont des gens démunis, vulnérables. Ça n'a pas de sens. Il faut changer le système », a-t-elle laissé tomber.

Quelques jours après, le 27 mai, le gouvernement Trudeau annonçait qu'il s'apprêtait à instaurer l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti pour les aînés qui y ont droit en vertu de leur déclaration de revenus. « Enfin ! » s'est exclamée la présidente de l'AQDR. « La mesure va rejoindre les gens qui en ont vraiment besoin », a-t-elle ajouté.

Pour lire l'intégral de [la revendication](#) et de [la victoire](#).

COMMENTAIRES DE JUDITH GAGNON, PRÉSIDENTE DE L'AQDR NATIONALE

S'endetter pour payer le CHSLD

Neil Batterton ne sait pas comment il va assumer les frais d'hébergement de sa conjointe atteinte de la maladie d'Alzheimer, admise dans un CHSLD au mois de mars. La facture dépasse 1800 \$ par mois. L'homme de 71 ans dénonce le programme d'aide de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), encore encadré par des critères établis il y a plus de 30 ans. Pour être admissible à l'aide de la RAMQ, un couple ne peut posséder plus de 2500 \$ en actifs et en placements.

Judith Gagnon, présidente de l'AQDR, croit que les fonctionnaires de la RAMQ vivent dans une autre époque. « Il faut que la personne ait moins de 2500 \$ en liquidité, dénonce-t-elle. Ce montant-là a été établi en 1983. Ce n'est pas correct. Il faut que ce montant-là soit rehaussé. », a-t-elle plaidé.

Pour lire la suite sur [Radio-Canada.ca](#).

Pour écouter l'entrevue à la [radio de Radio-Canada](#).

RÉACTIONS DE JUDITH GAGNON, PRÉSIDENTE DE L'AQDR NATIONALE

Résidences pour aînés : la pertinence des exercices d'évacuation remise en question

Un peu plus de deux ans après la tragédie de L'Isle-Verte qui a fait 32 morts, des résidences pour personnes âgées hésitent à effectuer des exercices d'évacuation incendie avec les résidents, selon l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

À l'Association de défense des droits des personnes retraitées, la présidente Judith Gagnon milite pour un exercice d'évacuation chronométré. « Il faut qu'on se pratique en cas de feu. C'est notre santé et notre sécurité. Il faut vraiment qu'on fasse des exercices. Si on ne se pratique pas, on ne peut pas savoir le temps requis, on ne peut pas savoir comment ça va aller, comment ça va aller dans l'environnement », soutient-elle.

Lire la suite sur Radio-Canada.ca

Nouvelles des sections

AQDR CENTRE-DU-QUÉBEC

Pleins feux sur le rôle social des aînés

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées du Centre-du-Québec poursuit et élargit son programme préventif avec l'un de ses volets mis sur pied depuis 1999, soit l'intergénération.

Le projet intitulé « L'intergénération, un levier social positif » met l'accent sur le rôle social des aînés dans la collectivité et sur la promotion d'une solidarité intergénérationnelle.

Lors de la réalisation du projet, les activités artistiques et de créations littéraires ont été tenues au sein des écoles et en centre d'hébergement. Le visionnement d'un diaporama réalisé lors du déroulement du projet démontre la réussite et l'atteinte des objectifs premiers de ce projet financé par la CRÉ (en suivi par le Secrétariat aux aînés). Grâce, aussi, aux partenaires qui se joignent à l'AQDR, d'année en année, pour leur mobilisation de la Journée de la gentillesse au Québec qui a été officialisée par l'Assemblée nationale le 13 novembre 2014 et qui est toujours en suivi au sein du volet Intergénération.

Lors de la conférence de presse tenue lundi lors de l'exposition des réalisations faites par le projet, l'AQDR a tenu à souligner l'implication des bénévoles aînés et le soutien des organismes partenaires de ce volet Intergénération dès la première heure [...]. L'AQDR poursuit ce volet Intergénération et sera heureuse d'accueillir d'autres partenaires à venir pour les prochaines activités planifiées pour 2016-2017.

Lire l'article complet sur Journalexpress.ca.



Gilberte Faucher, administratrice au CA national et responsable de la Mauricie et du Centre-du-Québec, était présente à la conférence de presse.

AQDR POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

Deux vélos pour le transport et l'accompagnement des aînés dans la Pointe-de-l'Île

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de la Pointe-de-l'Île va mettre en place, dès la mi-juin, un projet d'accompagnement des aînés à vélo.

Briser l'isolement des aînés, tel est l'objectif de l'AQDR, qui a déjà signé une entente avec la résidence Lionel-Bourdon et qui espère prochainement mettre en place dans Rivière-des-Prairies son programme, intitulé « Aînés actifs à vélo », dans quatre milieux de vie pour aînés.

Lire la suite sur Journalmetro.com

PORTRAIT DE ROGER GAUDET, ADMINISTRATEUR À L'AQDR DES MOULINS

Que sont-ils devenus ? La nouvelle vie de Roger Gaudet

Après plus de 25 ans en politique active, d'abord comme conseiller municipal et maire de Saint-Liguori, puis comme député du Bloc Québécois dans Montcalm, Roger Gaudet est définitivement passé à autre chose lorsqu'il a été défait par la néo-démocrate Manon Perreault en 2011. Il n'est toutefois pas demeuré inactif très longtemps.

« Le lendemain de l'élection, le téléphone s'est mis à sonner. Les organismes sont tous venus me chercher, puisque j'étais devenu libre », se réjouit l'homme qui fêtera son 71^e anniversaire le 26 mai.

Il se dit encore en grande forme. « J'ai aidé mon frère pour le temps des sucres pendant tout le printemps », lance-t-il, précisant qu'il en profite pour passer du temps avec les petits-enfants de sa conjointe.

Et il s'implique partout dans plusieurs organismes de Lanaudière, que ce soit pour l'Association de défense de droits des personnes retraités et préretraitées (AQDR Des Moulins) ou avec le Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm, pour ne nommer que ceux-là. [...]

Lire l'article au complet sur Larevue.qc.ca



L'Info@lettre d'Espaces 50+

Pour lire l'[Info@lettre de juin 2016](#) ou écouter L'Édito [Les aînés, une richesse sociale](#) de Jean Carette.

« Ici, au Québec, un million de personnes aînées disposent de 50 heures de temps libre par semaine et de 30 années d'espérance de vie et de retraite pour partager leur expérience de vie, témoigner de leurs diverses maturités, et s'appliquer, librement et avec créativité, à changer le monde et nos rapports entre humains. Un million de forces et de capacités citoyennes, bien vivantes et utiles, à mobiliser pour le bien commun et pour nous donner des avenir à faire, à ouvrir et à développer. »

Nouvelles de l'AQDR nationale

TIRAGE POUR LES DROITS DES AÎNÉS

Félicitations aux gagnants et aux gagnantes !

Le tirage pour les droits des aînés s'est déroulé ce mardi 31 mai 2016, à midi, au siège de l'AQDR nationale situé au 7105, rue Saint-Hubert à Montréal. Ledit tirage a été effectué par M. Ron Amstutz, vérificateur général de l'AQDR nationale. Les gagnants des différents prix sont les suivants :



Prix	Gagnants	N° billets
1 ^{er} prix : 10 000 \$	Denis Lalancette Notre-Dame de la Merci Membre AQDR Laval-Laurentides	07657
2 ^e prix : 5 000 \$	François Tremblay Chicoutimi Non membre	17 609
3 ^e prix : 2 500 \$	Gilles Tremblay Rouyn Noranda Non membre	16 993
4 ^e prix : 1 000 \$	Yves Giard Granby Non membre	04723
5 ^e prix : 500 \$	Gérard Carrier Lévis Non membre	10 585
6 ^e prix : 500 \$	Béatrice Parc Montréal Non membre	12 238
7 ^e prix : 500 \$	Dorys Lesage Saint-Henri-de-Taillon Membre AQDR Alma	01371

Un gros MERCI à toutes les personnes qui ont vendu ou acheté des billets.

Les comités nationaux vous informent

La Force des s@ges devient L'AQDR Express

PAR JACQUES FOURNIER, RESPONSABLE DU COMITÉ COMMUNICATIONS

À compter de ce numéro, *La Force des s@ges* devient *L'AQDR Express*. Deux raisons ont motivé ce changement :

- Il y avait souvent confusion entre *La Force de l'âge*, notre magazine imprimé, et *La Force des s@ges*, notre bulletin électronique mensuel ;
- Peut-être que *La Force des s@ges* est un titre qui manque un peu de modestie...

Sur recommandation du comité Communications, le CA national a donc adopté le nouveau nom, qui reflète bien, croyons-nous, la vocation du bulletin d'informer rapidement nos membres. À compter de cet été, nous allons changer de manière de fonctionner : au lieu d'un document PDF à ouvrir, vous recevrez directement *L'AQDR Express* dans votre courriel grâce à MailChimp.

Santé et services sociaux

« Tromperie » pour éliminer les listes d'attente

Si les listes d'attente n'existent plus dans certains établissements de santé ou qu'elles sont réduites considérablement, c'est trop beau pour être vrai, dénoncent de plus en plus d'intervenants. Des employés des départements de santé mentale des régions de Montréal et des Laurentides accusent leurs gestionnaires de tricher pour éliminer, sur papier, les délais subis par les patients en attente de soins. Depuis l'abolition des agences de santé au printemps, il semble que la pression à la performance pousserait certains administrateurs à recourir à « certaines manœuvres » qui ne traduisent pas la réalité sur le terrain.



La suite sur [TVA](#).

Réformes Barrette en santé : le refus de l'« humilité »

(par Antoine Robitaille) Gaétan Barrette a rejeté avec empressement et vanité la recommandation d'anciens hauts fonctionnaires de soumettre sa réforme à la vérificatrice générale pour évaluation. Ce refus contredit totalement deux principes que Philippe Couillard avait pourtant présentés comme cardinaux en 2014 : la « révision permanente » et la transparence. Et sans doute un troisième, vanté celui-là par l'ancien président du Trésor Martin Coiteux, l'humilité. Une intervention du premier ministre s'impose.



La suite dans [Le Devoir](#).

Barrette aux futurs médecins : vous serez le 1 %

Les étudiants en sont sortis déçus, mais le ministre de la Santé Gaétan Barrette, lui, s'est réjoui de voir les futurs médecins, infirmières, pharmaciens, psychologues, physiothérapeutes et autres discuter ensemble des façons de réorganiser les services de première ligne en santé, notamment grâce à l'interdisciplinarité. « À mon époque, à la fin des années 70, c'est un sujet qui aurait été impensable », a avoué M. Barrette à la sortie d'une courte allocution devant des représentants de 27 facultés universitaires du domaine de la santé, réunis dans le cadre du Forum de la relève étudiante pour la santé au Québec (FRESQue).

La suite dans [La Presse](#).

L'arrogance ne séduit pas

(par Guillaume Hébert) Il y a un peu plus de dix ans, *La Grande Séduction* était à l'affiche dans les salles de cinéma du Québec. Ce film raconte l'histoire de Dr Christopher Lewis, que les habitants d'un village de la Côte-Nord tentent de séduire bien que ce dernier semble plus attaché à la débauche montréalaise qu'au proverbial serment d'Hippocrate... Il est navrant de constater que le personnage arrogant du Dr Lewis rejoint l'image que plusieurs se font aujourd'hui des médecins québécois. L'actualité récente a offert maintes occasions de comprendre pourquoi les médecins se fabriquent une image bien éloignée de celle du bon docteur désintéressé.



La suite dans [Le Journal de Montréal](#).

Hébergement et services à domicile

Soins à domicile : des professionnels de CLSC lancent un cri du cœur

Elles sont physiothérapeutes, ergothérapeutes et travailleuses sociales en soins à domicile. Mais depuis quelque temps, elles peuvent de moins en moins exercer leur métier, débordées par des dossiers qui relèvent, selon elles, des soins infirmiers. Pendant ce temps, les patients qui auraient besoin de leur expertise attendent.

Trois professionnelles œuvrant en CLSC dans la grande région de Montréal ont confié leur désarroi au *Devoir*. Elles dénoncent ce qu'elles estiment être une dérive tant pour les patients que pour leur responsabilité professionnelle. C'est sous le couvert de l'anonymat qu'elles ont accepté de partager leur histoire.

La suite dans [Le Devoir](#).

« On a l'impression de s'enliser dans un sable mouvant »

L'Association des auxiliaires familiales et sociales du Québec (AAFSQ), qui dénonce depuis un moment la tendance vers la privatisation des soins de santé, craint sérieusement qu'il n'y ait pas d'embauche d'auxiliaires pour les remplacements de vacances d'été, notamment à Trois-Rivières. « On a l'impression de s'enliser dans un sable mouvant, ce n'est pas compliqué », lance d'entrée de jeu Nathalie Bourque, porte-parole de l'AAFSQ. « Il n'y aura pas d'embauche d'auxiliaires pour les remplacements de vacances d'été dans plusieurs CISSS et CIUSSS, donc les services à rendre seront desservis par les agences privées au même titre que bon nombre de nouvelles demandes d'aide en soins à domicile en cours et à venir. Telle est la consigne », dénonce-t-elle.

La suite dans [Le Nouvelliste](#).



Nathalie Bourque, porte-parole de l'AAFSQ, et Pascal Bastarache, représentant de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour l'AAFSQ.

Sur la place publique

Outil de sensibilisation : Vieilles, au-delà des préjugés !

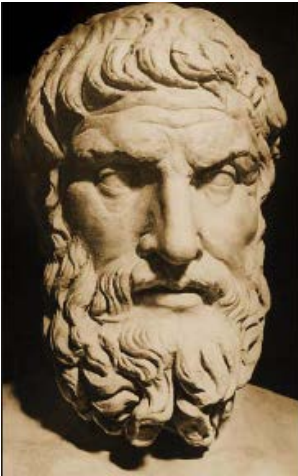
Le comité des femmes âgées de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) a le plaisir de mettre à votre disposition ce nouvel outil de sensibilisation, « *Vieilles, au-delà des préjugés* », qui est en quelque sorte le couronnement du travail qu'il a fait depuis sa formation en 2008. Le comité a toujours été préoccupé essentiellement par les réalités spécifiques que vivent les femmes âgées dans notre société et les discriminations dont elles sont l'objet en fonction notamment de leur âge, de leurs conditions économiques, de leur appartenance ethnoculturelle, de leur orientation sexuelle, de leur statut.

La suite sur le [site de la FFQ](#).

Capsule philosophique

Surconsommation et surgestion

PAR JACQUES FOURNIER, AQDR SAINT-MICHEL



La surconsommation met en danger la survie de la planète. Cette question est maintenant bien documentée au plan scientifique. Même au plan philosophique (les stoïciens, Épicure, Bergson...), la surconsommation ne trouve pas d'assise éthique.

La surgestion, l'excès de gestion, m'apparaît devoir être dénoncée avec la même vigueur. Soi-disant à cause de la compétition, de nombreux gestionnaires s'acharnent aujourd'hui à la recherche de la moindre économie, souvent au détriment de la qualité de vie et de la santé du personnel. Dans le secteur public, ce sujet a fait l'objet d'analyses, comme [celle de la Coalition solidarité santé](#) qui dénonce, avec raison, la méthode Toyota. Ce n'est pas vrai que, dans les services à la personne, on peut tout minuter et ne pas laisser de place à l'imprévu et à la nature humaine. Dans le secteur privé, le même mal sévit.

Épicure (342-270 av. J.-C.)

On dirait que certains gestionnaires « jouent à l'épicier ». Il y a quelques années, je jouais aux échecs avec un jeune Français qui disait : « Il ne faut pas "jouer à l'épicier" », c'est-à-dire échanger une tour pour une tour, un fou pour un fou, etc. sans créativité. Il semble que certains gestionnaires seraient prêts à vendre leur mère pour un quart de cenne de rendement. Bien sûr, on doit gérer les choses correctement et chaque personne a normalement une bonne capacité à s'autogérer quand elle est dans un contexte adéquat et respectueux, favorisant l'autonomie et la responsabilité. Mais nous n'en sommes plus du tout là. Faut-il vraiment encore démontrer que nous évoluons dans un monde absurde, qui pourrait ne pas l'être autant ? Les HEC et l'ENAP forment trop de comptables et de gestionnaires. Souvent avides de pouvoir, goinfres et accapareurs (pas tous, évidemment). Nous manquons de philosophes et de sociologues. Et d'infirmières. Et de travailleuses sociales. Et d'enseignantes. Et d'artistes. Nous sommes surgérés.

Si vous avez le temps de lire

Rhapsodie québécoise : le récit d'une immigration super bien réussie

(J.F.) Akos Verboczy est arrivé au Québec de Hongrie à l'âge de 11 ans. Âgé aujourd'hui de 41 ans, il est devenu québécois à 100 %. Il a étudié en français et est un fervent indépendantiste. Il raconte son itinéraire dans le récit « Rhapsodie québécoise – itinéraire d'un enfant de la loi 101 » (Boréal, 2016, 130 p.). C'est écrit avec beaucoup d'humour et de vivacité. Toutes les questions autour de l'intégration à une nouvelle société, fragile et peu sûre d'elle-même, y sont posées. [La critique de Louis Cornellier](#), dans *Le Devoir*, vous donnera le goût de lire ce livre plein d'espoir.



© Photo : Annik MH De Carufel, Le Devoir

Humour

Un nouveau couple

À 85 ans, Marcel épouse Cindy, une adorable blonde de 25 ans. Comme son époux est âgé, Cindy décide qu'après leur cérémonie de mariage, elle et Marcel devraient faire chambre à part pour leur nuit de noces. Elle a peur que son mari se donne trop de mal et finisse par s'épuiser s'ils passent toute la nuit ensemble.

Après les festivités du mariage, Cindy se prépare à aller au lit et attend d'entendre les coups sur la porte. Évidemment, elle finit par entendre « toc-toc-toc » et elle ouvre la porte à Marcel, déjà prêt à passer à l'action. Ils s'unissent dans l'amour.

Tout se passe à merveille. Marcel quitte sa jeune épouse, qui s'apprête à passer une bonne nuit de sommeil. Après quelques minutes, Cindy entend de nouveaux coups sur la porte. Et c'est encore Marcel. Il est déjà prêt pour encore plus d'action. Quelque peu surprise, Cindy consent à une nouvelle partie...

Quand les jeunes mariés ont terminé leur affaire, Marcel embrasse sa femme, lui souhaite bonne nuit, et s'en va. Elle se prépare une nouvelle fois à dormir. Mais avant de tomber dans les bras de Morphée, Marcel revient encore une fois pour, décidément, profiter à fond de sa nuit de noces. Pour la troisième fois, les mariés s'adonnent à leur devoir conjugal avec passion.

Mais alors que Marcel se prépare à quitter la chambre, sa jeune épouse lui dit : « Je suis vraiment impressionnée par tes performances au lit à ton âge. Je suis sortie avec des gars qui pourraient être tes petits-fils et ils ne font l'amour qu'une fois dans la nuit. Tu es vraiment le meilleur des amants Marcel. »

Marcel, quelque peu embarrassé, se tourne vers Cindy et lui dit : « Tu veux dire que je suis déjà venu avant ? »

SÉCURIGLOBE FIER PARTENAIRE DE L'AQDR

SécuriGlobe, le plus important distributeur d'assurance voyage du Canada, est heureux de consentir un rabais spécifique aux membres de l'AQDR. Votre rabais de base est de 2,5% et pourrait aller **jusqu'à 12,5%**.

Comparez l'offre de **14 assureurs** en un seul appel et trouvez l'assurance voyage adaptée à vos besoins, à un prix des plus concurrentiels !



securiglobe.com
1 844 766-0124
(LIGNE DÉDIÉE AUX MEMBRES DE L'AQDR)



L'AQDR Express – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédactrice en chef :	Lyne Baillargeon
Responsable Santé et services sociaux :	Jacques Fournier
Révision de textes :	Pauline Robert
Mise en pages :	Lyne Baillargeon

Responsabilité : Comité Communications de l'AQDR nationale

Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.

Numéro de septembre 2016

Envoyez vos textes avant le 15 août prochain.

À : fds@aqdr.org

***Le numéro de juillet sera consacré à la Journée d'orientation
et à l'Assemblée générale annuelle de l'AQDR,
les 7 et 8 juin 2016, à Trois-Rivières.***

L'AQDR Express fera relâche en août.

